



Extrait  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 30

Convocation du 27 mars 2025

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....23  
Présents .....19  
Procurations .....4

**Membres présents :** Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, MULLER Christiane, SOTGIU Mario, LOMBARDI Mario, ZUSCHROTT Franz, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, KOMAC Geoffroy, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam BACH/HUART Christelle, MARGHERITA Michel, SCHLUPP Loïc, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, KIEFFER Annick et GIGLIA Emmanuel.

**Membres absents excusés :** Mmes BOURGUIGNON Magali (procuration à NEUMAYER Laurence), SPINDLER Annette (procuration à SOTGIU Mario), SCHIFFER Isabelle (procuration à FROEHLINGER Didier) et M. SCHAEFFER Yves (procuration à MULLER Christiane).

Mme MIHELIC Patricia, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ière</sup> classe est nommée secrétaire de séance

**POINT N°1 – Compte Financier Unique 2024 (CFU)**  
DE2025\_04\_01\_1

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de OETING ;

**Vu** le CFU 2024 de la commune de OETING ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances réunie le 24 mars 2025 ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme NEUMAYER, 1<sup>ière</sup> adjointe au maire.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice

|  |  | Investissement  | Fonctionnement | Total cumulé    |
|--|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 3 920 607,02 €  | 1 818 400,00 € | 5 739 007,02 €  |
|  | Recettes réalisées                         | 516 096,35 €    | 2 382 587,60 € | 2 898 683,95 €  |
|  | Restes à réaliser                          | 434 194,60 €    | 0 €            | 434 194,60 €    |
| Dépenses   | Autorisation budgétaire totale             | 5 581 652,55 €  | 4 551 373,45 € | 10 133 026,00 € |
|  | Dépenses réalisées                         | 2 463 104,44 €  | 1 288 785,62 € | 3 751 890,06 €  |
|  | Restes à réaliser                          | 1 094 941,74 €  | 0 €            | 1 094 941,74 €  |
| Différence entre les titres et les mandats                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | -1 947 008,09 € | 1 093 801,98 € | -853 206,11 €   |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 1 661 045,53 €  | 2 732 973,45 € | 4 394 018,98 €  |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | -285 962,56 €   | 3 826 775,43 € | 3 540 812,87 €  |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | -660 747,14 €   | 0 €            | -660 747,14 €   |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | -946 709,70 €   | 3 826 775,43 € | 2 880 065,73 €  |

**Le conseil municipal,**  
après en avoir délibéré,

**Décide :**

**Par 18 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions**

le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

1° D'approuver / de se prononcer contre le CFU 2024 de la commune de OETING ;

2° De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 057-215705211-20250407-DE2025\_04\_01\_1-DE

Oeting, le 7 avril 2025

Le Maire, Germain DERUDDER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Derudder".

La secrétaire de séance, Patricia MIHELIC

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Michelic".

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.